

CHARTRE HANDIFORMATION



HANDICAP, TOUTES ET TOUS CONCERNÉ.E.S

EBS PARIS PORTE UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE À L'ENVIRONNEMENT SOCIÉTAL DONT RELÈVE LA DIMENSION HANDICAP.

En effet, toutes les étudiantes et tous les étudiants devraient à notre sens poursuivre leurs études et entamer une carrière professionnelle avec les mêmes chances, en proposant une solution la plus adaptée possible à chaque situation.

EBS PARIS A À CŒUR DE SENSIBILISER ET D'IMPLIQUER CHAQUE PARTIE PRENANTE AU SEIN DE SA DEMARCHE HANDICAP : PARENTS, PROFESSEUR.E.S, DIRECTION ET EQUIPES DES ECOLES, ENTREPRISES, DELEGUE.E.S, ETUDIANT.E.S. NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNÉ.E.S.

Les référentes handicap sont les interlocutrices privilégiées de l'étudiant.e pendant toute sa scolarité.

Giorgia DI MARTINO
giorgia.dimartino@ebs-paris.com

Nathalie THEVENOT
nathalie.thevenot@ebs-paris.com

DE LA RÉFÉRENTE HANDICAP

Une fois admis à EBS Paris, l'étudiant.e en situation de handicap peut se rapprocher de la référente handicap s'il.elle le souhaite. Si vous savez qu'un.e de vos camarades est en situation de handicap, discutez-en avec lui.elle et n'hésitez pas à l'aiguiller vers la référente. Cette démarche de prise de contact est toutefois personnelle et dépend uniquement de l'étudiant.e concerné.

La référente handicap fait le lien entre l'administration de l'école, les professeur.e.s, intervenant.e.s et l'étudiant.e. Elle contribue également au succès du parcours scolaire de l'étudiant.e en lui apportant des solutions pratiques, un accompagnement personnalisé et une oreille attentive dès qu'il.elle en a besoin. Toute prise de contact avec la référente handicap est confidentielle : l'administration de l'école n'a pas l'obligation d'être au courant de votre situation si vous en faites la demande.

Afin de prendre en compte l'accompagnement des étudiant.e.s durant les cours, la mention PSH a été rajoutée devant la civilité de celles et ceux concerné.e.s par des aménagements et/ou par des attentions particulières sur notre système interne d'information (intranet).

PARMI SES MISSIONS ET ATTRIBUTIONS :

- Mise en place de solutions et d'aménagements pour le bon déroulement de la scolarité (accès aux locaux facilité, tiers temps, fourniture de matériel, aménagement de l'emploi du temps, possibilité de suivre les cours à distance, etc.)
- Mise en place de partenariats avec les entreprises dans le cadre de la recherche de stage et/ou d'alternance, voire de premier emploi
- Médiation entre l'administration et l'étudiant.e
- Médiation entre les professeur.e.s / intervenant.e.s et l'étudiant.e
- Participation à l'orientation scolaire et professionnelle de l'étudiant.e
- Sensibilisation des équipes sur le sujet du handicap

LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES DU HANDICAP

LA CLASSIFICATION DES HANDICAPS EST ÉTABLIE EN 6 GRANDES « FAMILLES » :

MOTEUR

Il se caractérise par une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres. L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine.

Exemples : paralysies, amputations, infirmité motrice cérébrale, spina bifida, myopathie.

SENSORIEL



Il fait référence aux difficultés liées aux organes sensoriels. Ainsi, on distingue deux types de handicap sensoriel.

- Le handicap visuel : qui sous-entend une déficience de la fonction visuelle

Exemples : cécité et malvoyance, amblyopie, achromatopsie, etc.

- Le handicap auditif : qui désigne une perte partielle (mal entendant) ou totale de

l'audition. Un handicap qui peut parfois entraîner des troubles de la parole.

Exemple : surdit .

INVALIDANT

Ce sont des maladies qui, par leurs effets sur l'organisme, peuvent g n rer un handicap, et  voluer dans le temps. On peut notamment citer les maladies respiratoires, digestives, ou infectieuses.

Exemples :  pilepsie, scl rose en plaque, etc.

PSYCHIQUE

Il se d finit par l'atteinte d'une pathologie mentale entra nant des troubles mentaux, affectifs et  motionnels, soit une perturbation dans la personnalit , sans pour autant entra ner des cons quences sur les fonctions intellectuelles.

Exemples : schizophr nie, maladies bipolaires, hypocondriaques, etc.

MENTAL

Il s'agit d'une d ficience des fonctions mentales et intellectuelles, qui entra ne des difficult s de r flexion, de compr hension et de conceptualisation, conduisant automatiquement   des probl mes d'expression et de communication chez la personne atteinte.

Exemples : autisme, trisomie 21, polyhandicap, etc.

COGNITIF

Il caract rise par des dysfonctionnements des activit s cognitives (intellectuelles et  motionnelles) de la personne

Exemples : troubles de la m moire, troubles de l'attention, troubles des fonctions ex cutives, troubles du langage, troubles des praxies (mouvements).

CES HANDICAPS PEUVENT  TRE PERMANENTS OU TEMPORAIRES (LI S   UNE MALADIE OU UN ACCIDENT). UNE D PRESSION, UNE MALADIE, ETC., SONT CONSID R ES COMME DES SITUATIONS DE HANDICAP. LE HANDICAP TEMPORAIRE DOIT  TRE PRIS EN COMPTE, SURTOUT LORSQU'IL SURVIENT PENDANT LA SCOLARIT .

LE HANDICAP PEUT  GALEMENT  TRE VISIBLE OU INVISIBLE. 80% DES HANDICAPS SONT INVISIBLES.

SI VOUS AVEZ UN DOUTE OU UNE INTERROGATION, VOUS POUVEZ EN PARLER   VOTRE R F RENT HANDICAP.



STAGE ET ALTERNANCE

L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EST CLÉ AU SEIN DES FORMATIONS DE EBS PARIS. LES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP BENEFICIENT DE SOUTIENS, AUTANT DE LA PART DES ENTREPRISES QUE DE LA RÉFÉRENTE HANDICAP DE SON ÉCOLE.

PRÉAMBULE

Toute entreprise d'au moins 20 salariés est tenue d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des travailleurs handicapés dans une proportion de 6% de l'effectif total de l'entreprise (stage, alternants, CDD, CDI, etc.). Les personnes handicapées doivent représenter au moins 4% du nombre de leurs salariés en alternance.

Les employeurs qui ne respectent pas ces obligations sont pénalisés financièrement. Ils doivent verser une contribution à l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées).

APPRENTISSAGE ET HANDICAP

AUCUNE LIMITE D'ÂGE pour la signature d'un contrat d'apprentissage.

La durée du contrat peut être portée à 4 ANS.

Aménagements spécifiques possibles et pris en charge : matériel pédagogique, agencement d'une partie des locaux, adaptation du poste de travail.

Le tuteur de l'apprenti a pour mission de faciliter son intégration et la prise en compte de son handicap.

AIDES FINANCIERES EN ALTERNANCE

APPRENTISSAGE



Une personne en situation de handicap qui signe un contrat d'apprentissage reçoit une aide de 1 000 à 3 000 € en fonction de son âge. Cette prime, versée en une seule fois, vient en complément de son salaire mensuel.

Pour l'embauche d'un apprenti reconnu travailleur handicapé, l'entreprise reçoit une aide de 1 000 à 7 000 € selon la durée du contrat proposé. Une aide additionnelle est versée à l'employeur si l'apprenti est recruté à l'issue de son contrat d'apprentissage : de 500 à 2000 € selon la durée et le type de contrat (CDD ou CDI). Ces aides, attribuées par l'AGEFIPH, sont cumulables avec les autres aides versées aux entreprises, notamment par les Régions.

PROFESSIONNALISATION

Une aide financière s'adresse à toute entreprise qui recrute une personne handicapée pour une durée minimum de 6 mois en contrat de professionnalisation. Pour en bénéficier, la durée hebdomadaire de travail du salarié handicapé doit être au moins égale à 24 heures (sauf dérogation légale ou conventionnelle permettant de la ramener à 16 heures minimales hebdomadaires). Le montant maximum de l'aide pour l'entreprise s'élève à 4000 € pour la signature d'un contrat de professionnalisation, proratisé en fonction de la durée du contrat de travail et à compter du 6ème mois.

STAGE ET HANDICAP

Il n'existe pas d'aide financière particulière pour les stagiaires en situation de handicap. Toutefois, en cas de connaissance du handicap, l'employeur est tenu d'aménager le poste de travail du stagiaire. De nombreuses entreprises, notamment les grands groupes, sont sensibilisés à la question du handicap et disposent d'un Référent Mission Handicap.

UNE ÉQUIPE PLURIELLE POUR L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE L'ÉTUDIANT AU SEIN DE L'ÉCOLE EBS PARIS.

Au sein de l'école EBS PARIS, des efforts sont fournis en permanence pour améliorer la qualité de l'accueil des étudiants en situation de handicap. Dans le cadre de sa démarche sociale et environnementale, **l'égalité des chances et l'éducation pour toutes et tous** sont des droits essentiels que l'EBS PARIS souhaite défendre pour toutes et tous ses étudiant.e.s.

LA DEMARCHE INCLUSIVE DE EBS PARIS, C'EST AVANT TOUT UN RÉSEAU DE PARTENAIRES FORTS ET ENGAGÉS A SES CÔTÉS.

